



**Monsieur le Maire**  
BP 50167  
44802 Saint-Herblain

Saint-Herblain, le 5 mai 2020

**Objet : Ouverture des établissements scolaires**

Monsieur le Maire,

Les conditions posées par le gouvernement sont censées faire un équilibre entre la reprise économique et la sécurité sanitaire. Dans ce subtil « en même temps », le gouvernement a clairement pris le parti de la reprise économique et laisse le soin aux collectivités locales d'appliquer un programme intenable de réouverture des écoles.

De nombreux élu-e-s s'inquiètent des risques juridiques qu'ils et elles prennent en rouvrant les écoles. Cette décision suscite en effet une inquiétude forte parmi les maires, qui voient leur responsabilité engagée en cas de contamination d'enfants, d'enseignant-e-s ou de personnels des écoles.

Pour notre part, nous avons pesé notre responsabilité face à cette décision. Comment les enseignant-e-s et personnels municipaux peuvent-ils et elles construire un protocole de « rentrée » satisfaisant, en un temps ultra-réduit, sans pouvoir se rencontrer, avec une multitude d'inconnues, une absence criante de moyens et des injonctions contradictoires en permanence ?

Comment concilier le respect des gestes barrières, des ports de masques, avec l'arrivée de milliers d'enfants, d'enseignant-e-s, de personnels territoriaux dans les groupes scolaires, alors que la plupart d'entre eux n'auront pas été testé-e-s ? Comment penser des temps pédagogiques alors que la pression qui pèsera sur les personnels en terme d'hygiène sanitaire sera maximale et que les conditions de travail des personnels et d'accueil des élèves seront fortement dégradées ?

La réouverture des écoles est irresponsable car les jeunes élèves seront dans l'incapacité de respecter les gestes barrières. De plus, un accueil dans ces conditions est parfaitement incompatible avec le respect des besoins des enfants, particulièrement des plus jeunes. Quid en effet de leurs besoins, pourtant fondamentaux, de mouvement, de socialisation, d'autonomie, de sécurité affective, de repères dans ce contexte ?

---

Comment envisager que nos collègues, agent-e-s d'entretien, de restauration, animateur/trices, ATSEM, enseignant-e-s, AESH s'exposent et avec eux leurs familles, leurs proches et toute la société, alors que nous savons très bien que nous ne serons pas en capacité d'empêcher les contaminations ? Une fois encore, les personnels n'ont pas été consultés et notre protection ne semble pas être une priorité.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire, nous vous demandons de ne pas autoriser la réouverture des écoles à partir du 11 mai.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre parfaite considération.

La co-secrétaire de SUD éducation 44

Le Secrétaire de la section SUD CT Saint-Herblain

Louise GURY

David JANNIN

---